



Groupe Scolaire Jacques Majorelle

GROUPE SCOLAIRE OSUI Jacques MAJORELLE

Lot vivrier n°3. - Targa - 40140 Marrakech

Mèl : direction.marrakech@mlfmonde.org Site : <http://site.mlfmonde.org/majorelle/>

Tél. primaire : 05.24.49.04.40 Tél. collège: 05.24.39.29.82 Fax : 05.24.39.22.96

CONSEIL D'ETABLISSEMENT - 24 novembre 2020

Sous réserve d'approbation au conseil d'établissement n°2

Sont présents :

Les représentants de l'administration : Mme LECLERE-GUILLOMO, chef d'établissement, M. BOUBAULT, CPE, Mme BENMBAREK, gestionnaire, M. ZEMMOUCHE, directeur de l'école primaire

Les représentants des personnels enseignants : Mme CASTILLO, Mme RIDOUX, Mme GUENNOUNI, Mme SOUSSI, M. LHASSAR

La représentante des personnels administratifs et de service : Mme SAFI-LANGLAIS

Les représentants élus des parents d'élèves :

M. DIOURI, M. ZAHLANE, M. SQUALLI HOUSSAINI, M. EL ADIB

Les représentants des élèves : Malak IBOUH, Rayan ECHAJARI

La Conseillère Consulaire : Mme EL ANBASSI

Excusés / Absents :

M. J-P REBAUD, Directeur Général de la MLF

M. Philippe CASENAVE, Consul général de France à Marrakech

M. ELDIN Inspecteur d'Académie, conseiller culturel adjoint

M. Julien CAILLEAU, agent comptable du réseau OSUI

Les Conseillers Consulaires : M. GEORGANDELIS, Mme EULOGE

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme LANGLAIS

Soumission de l'ordre du jour :

Approbation du CR du conseil d'établissement du 2 juillet 2020

Installation du Conseil d'établissement et de son règlement interne

Installation des commissions du Conseil d'établissement

Désignation des membres du conseil de discipline

Le bilan de la rentrée scolaire

1. Les effectifs
2. L'encadrement
3. Aménagements et équipements, protocole sanitaire

L'organisation de la vie scolaire

1. L'organisation pédagogique : dispositif hybride
2. Le suivi des élèves

Le projet d'établissement

1. Actions de l'année 2020-2021

Annexes

1. Rôles et attributions du conseil d'établissement
2. Fonctionnement du conseil d'établissement
3. Effectifs

Questions diverses

Aucune question n'a été posée

Annexes :

4. Rôles et attributions du conseil d'établissement
5. Fonctionnement du conseil d'établissement
6. Effectifs

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Approbation du PV de la séance du 2 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Installation du Conseil d'établissement et de son règlement intérieur

- Le Conseil d'établissement est une instance tripartite, composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, des représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves (à partir de la 5^{ème}).
- Le nombre de membres de droit avec droit de vote détermine le nombre des membres du Conseil d'établissement. Pour Majorelle, il y a 6 membres de droit :
 - *Le chef du poste diplomatique ou son représentant ;*
 - *Le directeur général de l'OSUI ou, par délégation, le chef d'établissement ;*
 - *Le chef d'établissement (s'il ne préside pas) ou, par délégation, le ou l'un des adjoints au chef d'établissement*
 - *Le directeur administratif et financier du réseau de l'OSUI ;*
 - *Le gestionnaire de l'établissement ;*
 - *Le CPE ;*
 - *Le directeur des classes primaires.*

Ce qui implique 6 représentants des personnels et 6 représentants des usagers.

Mme Leclère-Guillomo remercie chaque membre de ce Conseil de leur présence.

Le Conseil d'établissement est un lieu d'échange et de débat. Son rôle est régi par un texte précis, qui a été joint à la convocation (annexe 1). Le document rappelle la tutelle de l'OSUI et insiste sur le caractère consultatif des avis émis par le CE.

- L'annexe 1 ayant été envoyée avec la convocation, Mme Leclère propose de passer au point suivant s'il n'y a pas de question sur ce texte.
- Le règlement intérieur du Conseil d'établissement (annexe 2) définissant ses règles de fonctionnement est soumis au vote à main levée des présents. Il est adopté à l'unanimité.

Installation des Commissions du Conseil d'établissement

Plusieurs commissions participent au bon fonctionnement d'un établissement secondaire. Certaines ne requièrent pas une installation à proprement parler, leur composition étant régie par des textes réglementaires :

- Le conseil pédagogique :

Étant donné la taille de l'établissement, tous les enseignants sont membres du conseil pédagogique. Il se réunit environ une fois par période. Son pendant à l'école est le conseil des maîtres.

- Le conseil école-collège :

Son objectif est de renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré. On y discute les projets communs à l'école et au collège. Y siègent Chef d'établissement, directrice d'école, le CPE ainsi que :

pour le 1^{er} degré : 1 représentant par niveau, le professeur d'anglais et un professeur d'arabe,

pour le 2nd degré : 1 professeur de français, un professeur d'HG, un professeur de mathématiques, un professeur de sciences, un professeur de LV et un professeur d'arabe.

Le conseil ne s'est pas encore réuni cette année car les projets sont en suspens, il aura sans doute un contenu centré sur la pédagogie cette année, en rapport avec la continuité du parcours des élèves.

- Conseil de la Vie Collégienne

Il est composé de 8 élèves élus. Il a pour objectif de rendre les élèves acteurs de la vie du collège, de se montrer force de proposition. Cela peut se traduire par des projets comme l'opération « Une rose pour la St Valentin », la journée en tenue traditionnelle, les actions de solidarité portées par l'établissement. Le premier s'est tenu mercredi 4/11, il y a été question des récréations et des plans de classe, mais aussi d'éco-citoyenneté.

- Le conseil de discipline.

Il comprend :

- Le chef d'établissement – Mme Leclère-Guillomo
- Le Conseiller Principal d'Éducation – M. Boubault
- Le directeur administratif et financier ou le gestionnaire – Mme Benbarek
- Trois représentants des personnels dont deux au titre des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré et un au titre des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service : Mme Akerraz, Mme Ridoux, Mme Safi-Langlais.
- 2 représentants des parents d'élèves titulaires : M. Zahlane, M. Diouri
- 2 représentants des élèves : Célia Maaz – Adam Fassil

Pour chaque membre titulaire élu, un suppléant est désigné :

- 2 parents d'élèves : M. El Adib et M. Squalli Houssaini
- 2 élèves : Malak Ibouh – Rayan Echajari
- Personnels : M. Zaouak, Mme Guennouni, Mme Agouagaz

Les membres sont désignés jusqu'au 1^{er} conseil d'établissement de l'an prochain.

Mme Leclère explique le fonctionnement du conseil de discipline :

Il ne concerne que les élèves du secondaire, et seul le chef d'établissement peut convoquer le conseil de discipline. Délai de convocation : 2 semaines. Règle : aucun des membres ne peut siéger s'il est concerné d'une manière ou d'une autre par les faits qui ont motivé le conseil de discipline.

Il est réuni pour des manquements graves au Règlement intérieur, quand toutes les autres solutions sont épuisées car les décisions sont lourdes de sens et il est le seul habilité à prononcer une exclusion définitive avec sursis ou non. Il est également compétent pour prononcer les autres sanctions prévues au RI.

- la Commission Hygiène et Sécurité

En raison du contexte sanitaire, il est impératif de l'installer. Elle s'intéresse à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Les membres du CE ont reçu un document d'information à ce sujet.

Le texte prévoit la composition suivante :

Des membres permanents : chef d'établissement, Directeur d'école, gestionnaire, CPE+

- 2 représentant du personnel non enseignant : Kamal Oulaid - Sabrina Langlais

- 2 représentants du personnel enseignant : Peggy Soussi - Hassan Zaouak

- 2 représentants des parents d'élèves : M. El Adib et M. Diouri
 - 2 représentants des élèves : Sophia Skalli - Malika Seqqat
- La proposition est votée l'unanimité.

-Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le CESC constitue une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif concernant le second degré en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Il se réunit une à deux fois par an. Les missions du CESC sont les suivantes :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.

A titre d'exemple, c'est par le biais du CESC qu'ont eu lieu l'an dernier les sensibilisations à une utilisation responsable d'Internet avec l'association Charnière, ou l'intervention de Mme Soumia Guessous l'an dernier, sur les stéréotypes de genre.

Composition (pas forcément des élus au CE) :

2 représentants des parents : M. El Adib et M. Squalli Houssaini

2 représentants enseignants : M. Elrichi, Mme Hervé, Mme Soussi - Suppléants : Mme Ridoux

2 délégués élèves : Lina Abahri et Youssef Diouri et leurs suppléants : Yacout Alaoui Lamrani et Lahcen Ghali Fnine

La proposition est votée l'unanimité.

- La commission éducative

Elle se réunit pour évoquer les cas d'élèves en grande difficulté du point de vue du comportement, quand un élève est sur la mauvaise pente, c'est le signal d'alarme avant le conseil de discipline. Sa composition est fixée par le RI. La principale demande de valider la candidature de M. Diouri comme représentant des parents d'élèves, avec Mme Cheggour-Bencheckroun comme suppléante. (A confirmer auprès d'elle) La proposition est votée l'unanimité.

Le bilan de la rentrée scolaire

1. Les effectifs 2020 – 2021 (annexe 3)

L'effectif global est de 647 élèves : 405 élèves en primaire, formant 14 classes allant de la Petite et Moyenne Section au CM2 et 242 élèves au collège formant 8 classes de la 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. 12 élèves ont été accueillis en PS, sur les mêmes critères que l'an passé (fratrie, ancienneté dans l'établissement et âge). L'établissement a accueilli cette année 85 nouveaux élèves, dont 76 au primaire et 4 au collège.

Niveau	Maternelle	Elémentaire	Collège	TOTAL
Nombre de divisions	4	10	8	22
Effectifs	112	293	242	647
Nouveaux inscrits (+transferts)	59	14 (+ 3)	6 (+3)	79 (+6)
Moyenne/ classe	28	29.30	30,25	29

Nous avons enregistré 18 départs et 5 transferts sortants. Sur les 18 départs, 10 peuvent être attribués à des raisons financières (concernant 7 familles).

2. L'encadrement (annexe 3)

Mme Leclère-Guillomo, chef d'établissement, est secondée à plein temps par Mme Tanane, secrétaire de direction, Mme Benbarek, gestionnaire. M. Zemmouche assure la direction de l'école, il est secondé par Mme Safi-Langlais, secrétaire du cycle primaire.

Pour l'école primaire : La montée des classes internationales a généré des besoins supplémentaires, notamment en langue, où l'équipe s'est renouvelée et étoffée avec l'arrivée de M. Essatih (anglais cycle 3 + collège), de M. Tolab (anglais cycles 1 et 2), et de M. Lhassar (arabe cycles 2 et 3) ainsi qu'un complément de service de Mme Loukhssami en CM1.

Pour le collège : l'équipe éducative des classes secondaires est formée de 19 enseignants, dont une documentaliste, ainsi que d'un CPE et de trois AED à plein temps.

Une nouvelle AED, Mme Salma El Amrani, qui remplace Mme Barreau.

M. Elhrichi remplace M. Fidadi, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Saïd, notre agent est également parti à la retraite, il est remplacé par M. Kamal Oulaid.

Ces personnels sont des éléments essentiels du bon fonctionnement de l'établissement. Ils en sont remerciés.

3. Aménagements et équipements : le protocole sanitaire en vigueur

Le protocole est celui que nous avons présenté au dernier conseil d'établissement.

A la marge, quelques adaptations ont été réalisées, par pragmatisme : à l'école, entrée possible d'un parent accompagnant de maternelle et donc modification des sens de circulation, nouvelle organisation des sorties pour le cycle 2, avec entrée des parents dans la cour via le portail pompier pour éviter un engorgement sur le parking.

Pour tous, accueil et prise de température en classe (donc caméras thermiques inutiles).

Renforcement du service de nettoyage : désinfection de toutes les salles de classe, à midi à l'école.

Nous avons dû procéder à des aménagements et des achats de matériel en vue d'accueillir les élèves dans le respect des mesures sanitaires.

Distributeurs de savon, de papier, thermomètres, gel hydro alcoolique, aménagement des salles de sciences pour permettre la distanciation, masques pour les personnels, ordinateurs portables, webcams, augmentation du débit internet ...

4 nouvelles salles de classe pour le dédoublement des classes de maternelle, espace d'accueil extérieur, signalétique.

Les aménagements réalisés au primaire ayant été présentés en détail au conseil d'école, je n'y reviens pas.

L'organisation de la vie scolaire

1. L'organisation pédagogique

• Les horaires

Les horaires scolaires d'entrée et de sortie **des classes primaires** n'ont pas changé, mais l'organisation est bien différente, pour tenir compte des contraintes liées au contexte sanitaire : pas plus de 15 élèves par salle de classe.

A la maternelle, priorité fixée par le réseau, le présentiel est assuré pour la quasi-totalité de l'horaire (22h/26h)

A l'élémentaire, nous avons modifié l'alternance Groupe 1 / groupe 2 pour tenir compte de la demande des parents et des enseignants. Elle se fait désormais par demi-journées, selon le modèle ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	Groupe 1	Groupe 2		Groupe 1	Groupe 2
<i>Après-midi</i>	Groupe 2	Groupe 1		Groupe 2	Groupe 1

Il est encore un peu tôt pour faire un bilan, mais il apparaît assez nettement que la fréquentation quotidienne de l'école rassure tout le monde.

Pour les classes du collège, l'alternance se fait par journée, de sorte que les deux groupes de chaque classe aient la même progression quotidienne. Ceci permet de coordonner les activités asynchrones qui se déroulent sur les temps où les élèves sont à la maison.

Un emploi du temps a été fixé pour ces journées, afin de fournir des repères aux élèves et aux parents. Le conseil pédagogique s'est réuni plusieurs fois pour mettre en place et affiner ce dispositif, des ajustements ont déjà été effectués. Le service de vie scolaire joue un rôle important dans le suivi des élèves sur les temps asynchrones. M. Boubault en explique le fonctionnement :

Depuis le collège, l'équipe vie scolaire contacte les élèves qui sont à leur domicile en les invitant en visioconférences de suivi des activités asynchrones (cf. tableau de répartition du suivi).

Les invitations se font par groupe pour des échanges plus facilités.

Un point est fait sur :

- le travail déjà effectué ou en cours de réalisation
- les difficultés rencontrées
- l'organisation et le suivi du planning d'activités asynchrones

Les élèves sont encouragés à l'entraide lorsqu'elle n'est pas déjà organisée (ce qui est le cas majoritairement).

Un « mémo vie scolaire » est laissé sur Pronote pour une visibilité des enseignants sur ce suivi.

Un mail est adressé aux familles en cas de non réponse des élèves aux invitations répétées.

Le rythme du suivi :

Les élèves sont invités en théorie sur chacune de leur journée de temps asynchrones (suivant le fonctionnement du présentiel et les impératifs). Il n'y a pas de plages fixes car il faut avoir un créneau de disponibilité d'au moins 20 à 30mn. Il s'agit d'invitations ouvertes et les élèves sont invités à contacter le service vie scolaire sur son flux plus tard dans la journée s'ils n'ont pas pu répondre à l'invitation.

Les retours d'élèves :

Ils sont en progression avec la pratique, la prise en main des outils de communication et les habitudes mais des difficultés demeurent pour les élèves connaissant des difficultés d'organisation, de lecture car l'aisance avec la communication par mail donc avec la lecture est requise.

Néanmoins dès la 6ème, certains élèves sont très réactifs.

Les constats :

Les invitations peuvent, au fur et à mesure, être plus ciblées vers les élèves rencontrant les mêmes difficultés pour une explication commune donc plus d'efficacité ou, au contraire, vers des élèves de niveaux de réussite différents, susceptibles de s'entraider ponctuellement ou de les inciter à mettre en œuvre un tutorat.

Nous avons également souhaité questionner les élèves et leurs parents. Voici ce qui ressort de l'enquête proposée :

- Le retour au collège est bien vécu.

- Si les élèves trouvent qu'ils travaillent efficacement, et que le rythme de travail est satisfaisant, ils se plaignent de ne pas retrouver leurs camarades, et ce n'est pas une surprise. Le collège c'est aussi un lieu de socialisation.

- Le protocole sanitaire est globalement suivi. Les élèves trouvent qu'il est difficile à respecter, à mettre en relation avec ce que nous venons de dire.

Les commentaires font apparaître des difficultés au CDI, malgré une fréquentation limitée aux emprunts et retours de livres. Nous avons d'ores et déjà étudié une amélioration possible de la circulation.

Autre souci : la récréation. La principale est passée dans toutes les classes pour rappeler les règles élémentaires de distanciation et les zonages ont été modifiés, mais les élèves doivent faire preuve de responsabilité.

- les temps asynchrones, tels que proposés dans l'emploi du temps sont globalement bien suivis.

- le constat des élèves et celui des parents diffère quant à la charge de travail. Les élèves insistent beaucoup sur la quantité importante de devoirs demandés, nous pensons que cela leur paraît lourd car ils ne le font pas en classe comme c'était précédemment le cas.

L'appréciation sur la réalisation ou non du travail diffère également selon la focale adoptée, parents ou élèves... et encore plus pour le distanciel. Les commentaires des parents comme

des élèves font apparaître un souhait de davantage de présentiel. Nous ne pouvons malheureusement pas y répondre, et ce n'est pas une question de confort des personnels, comme j'ai pu le lire. Les services des enseignants sont régis par des contrats, les enseignants effectuent toutes leurs heures, voire un peu plus, nous ne pouvons pas multiplier les heures supplémentaires le samedi par exemple, car cela aurait un impact financier que nous ne pouvons pas supporter et un impact humain également, les personnels donnent beaucoup.

- Intervention de M. El Adib : En réaction à certains commentaires des parents sur le sondage effectué, M. El Adib souligne que nous vivons une période particulière où tout est complexe, il faut donc du temps pour l'adaptation de chacun aux nouvelles contraintes. Il est normal d'avoir dans ce contexte des conflits mais il ne faut pas se « faire du mal », il faut juste améliorer la communication.

- Réponse de Mme Leclère-Guillomo : la principale remercie M. El Adib et ajoute que le personnel du groupe scolaire fait de son mieux mais que nul n'est parfait et notre force réside dans le fait de se remettre en question, comme nous l'avons fait dans le changement de rythme de l'alternance. Avoir un retour des parents et des élèves est important, la communication est essentielle dans ce contexte.

- Intervention de M. Zemmouche : Les élèves sont contents de venir à l'école et ils s'adaptent facilement. Il souligne que les élèves de maternelle respectent bien leur bulle

- Intervention des élèves délégués : Il est très difficile de respecter la distanciation physique, ils demandent que les élèves qui ne respectent pas les consignes soient punis

- Réponse de M. Zemmouche : Il faut travailler sur la prévention de la distanciation, nous avons un rôle de pédagogie pour que les élèves s'approprient les nouvelles règles.

2. Le suivi des élèves

La principale fait un point sur le suivi des élèves du secondaire, Les principes de signalement et de prise en charge de la difficulté des élèves sont les mêmes que ceux qui ont été présentés au conseil d'école par M. Zemmouche : des équipes éducatives qui mettent en place les aménagements nécessaires quand ils sont préconisés, encadrés par des dispositifs particuliers (PAP : 15, PPS :3, PAI : 26). Deux élèves sont accompagnés en classe par un intervenant extérieur.

Depuis trois ans maintenant, ont lieu des bilans de mi- trimestre au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre, suivis de rencontres ou de prises de contact téléphoniques entre les professeurs principaux et les familles si nécessaire, nous avons légèrement reculé cette échéance, mais l'avons maintenue.

• L'évaluation des élèves

Au collège, le logiciel Pronote permet aux parents et aux élèves de suivre au quotidien les résultats des évaluations. Ce logiciel permet également le suivi des indicateurs de vie scolaire.

L'an dernier nous avons acté la dématérialisation du bulletin, cette année, au vu des circonstances, nous vous proposons une autre nouveauté : les élèves seront exclusivement évalués par compétences, sans notes sur tous les niveaux. C'est beaucoup plus parlant pour les élèves et cela redonne à l'évaluation tout son sens : que sais-je faire, quels progrès, quelles carences ? Quelles compétences ai-je acquises ou non ? Et pas simplement une note qui, finalement, n'indique pas avec précision ce qui est à renforcer, ou au contraire maîtrisé, qui ne permet pas à l'élève de se situer dans son apprentissage.

Les parents peuvent consulter les résultats des évaluations du CP à la 3^{ème} sur Pronote, qui est également utilisé pour l'édition des bilans périodiques.

• Les conseils de classe

Le conseil de classe est trimestriel. Il est présidé par le chef d'établissement. Il réunit le CPE, l'ensemble de l'équipe enseignante, 2 représentants des parents d'élèves et les délégués de classe. Une formation spécifique a été proposée aux élèves délégués.

Dans la logique de ce qui a été exposé au sujet de l'évaluation, nous proposons de poursuivre l'expérimentation initiée pendant le confinement en supprimant les « récompenses », ou mentions précédemment attribuées par le Conseil de classe : félicitations ou encouragements, mises en garde de travail ou de comportement.

Il nous semble en effet que ces mentions génèrent un stress et une compétition contre-productifs parmi les élèves. La période est suffisamment anxiogène pour ne pas en rajouter. Certains disent que cela les motive (comme les notes d'ailleurs), mais notre objectif est bien de rendre les élèves autonomes et donc qu'ils travaillent pour eux-mêmes.

L'équipe pédagogique valorisera bien entendu les efforts fournis et les résultats dans l'appréciation générale et dans les appréciations par discipline.

- Intervention des élèves délégués : les avis sont partagés sur la suppression des « récompenses »
- Intervention de M. Zahlane qui demande si cette décision concerne uniquement notre école ? Selon lui, il ne faudrait pas tout abandonner en même temps, les notes et les mentions.
- Réponse de Mme Leclère-Guillomo : Les enseignants étaient déjà sur une double échelle, compétences et évaluations. Elle rappelle que le DNB prend en compte l'évaluation des compétences pour moitié de la note finale.. De plus l'année dernière, la suppression des mentions n'a pas posé de problème particulier.
- Mme Castillo : Selon elle, les enfants en difficulté vivent mal ces mentions, ce que confirment les élèves délégués qui pensent que ça peut décourager certains élèves.
- Mme Leclère-Guillomo pense en effet que les mentions engendrent un climat de compétition et que cela peut produire d'importantes difficultés psychologiques chez les élèves, à force de vouloir toujours performer.
- M. Zemmouche : Il faut recentrer la question, « qu'est-ce qu'une évaluation ? » - Il s'agit de poser une valeur sur quelque chose, de cibler la compétence. Il faut parler d'évaluation positive et bienveillante et se poser la question : « En quoi l'élève a-t-il réussi et vers quoi il faut tendre pour qu'il s'améliore ? » C'est une vraie question sociétale que tous les établissements se posent.
- M. Zahlane pense qu'il ne faut pas supprimer la carotte et le bâton et suggère que le travail des professeurs soit évalué.
- M. El Adib pense qu'il ne faut pas se comparer car la comparaison peut être néfaste, l'approche à l'école primaire et au collège doit être centrée sur l'élève lui-même, sur ses compétences, l'enseignant devient un facilitateur d'apprentissage et il a besoin de temps pour s'adapter. Il y aura après, en faculté et ailleurs de la compétition.
- M. Zemmouche : L'enjeu est la responsabilité, l'auto évaluation est maintenant la priorité ; On demande aux élèves d'être de plus en plus acteurs de leur propre évaluation, même en maternelle

Proposition soumise au vote : 15 pour / 1 abstention

Les délégués parents sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des associations élues au conseil d'établissement.

La charte de fonctionnement des conseils de classe écrite en 2016, visant à fixer un fonctionnement accepté par tous, enseignants comme délégués parents et élèves reste en place. Elle a été communiquée au Président de l'APE pour transmission aux délégués parents

1^{er} trimestre : arrêt des notes le 4 décembre, conseils de classe du 07/12 au 11/12

2^{ème} trimestre : arrêt des notes le 19 mars, conseils de classe du 22/03 au 26/03

3^{ème} trimestre : les conseils seront fixés en fonction du calendrier communiqué par le SCAC

3. La communication avec les familles

- Les premières réunions d'information parents/enseignants ont eu lieu en visio en octobre, avec une 1^{ère} partie en plénière, animée par la direction, puis une rencontre avec le professeur de la classe ou le professeur principal au second degré.
 - Au collège des réunions parents-professeurs individuelles auront lieu la semaine du 8 février 2021, nous ne savons pas encore sous quelle forme.
 - A l'école, comme les années passées, les rencontres individuelles parents-professeurs seront organisées le samedi matin : en élémentaire le 12 décembre puis le 10 avril, en maternelle le 30 janvier. (Fonctionnement par semestre).
 - Pour ce qui est administratif, le numérique est le mode de communication privilégié avec les familles, notamment via Pronote, La période de confinement a renforcé ce mode de fonctionnement.
 - L'APE est toujours à l'écoute des familles et de la direction. Nous nous sommes appuyés sur l'association pour valider le protocole sanitaire et faire évoluer les dispositifs.
- Un travail a également été entrepris pour la mise en place de la garderie du primaire.

Les résultats de nos élèves sortants et leur orientation

a) Résultats au DNB

Commentaire de la Principale : Un DNB un peu particulier car attribué par le contrôle continu. Les résultats sont conformes à ceux obtenus par la voie traditionnelle (96,6% en 2019)

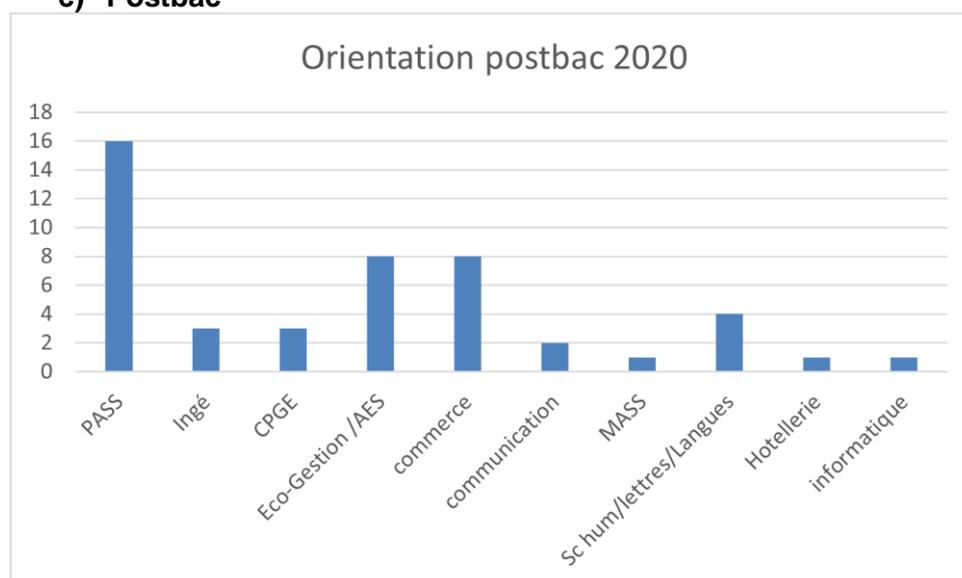
	2019		2020		
TB	25	43%	26	43%	98%
B	24	41%	14	23%	
AB	6	10%	16	27%	
ADM	1	2%	3	5%	
R	2	3%	1	2%	
	58		60		

Il nous faut malheureusement annuler la cérémonie de remise des diplômes en raison des conditions sanitaires

b) En fin de 3^{ème} :

58 passages en 2^{nde} GT au LVH. 2 redoublements en fin de 3^e, décision prise en concertation avec la famille.

c) Postbac



Deux constatations : choix de la France comme lieu d'études, attirance pour les études scientifiques (22/47).

Le projet d'établissement

Les actions de l'année 2020/2021

Contrairement aux années précédentes, le programme d'actions ne peut pas être arrêté pour l'année, trop d'incertitudes planent sur la situation sanitaire.

Conséquences :

- les projets inter-degrés sont compromis (semaine des sciences, des langues, Medinati, prévention routière, travail sur les stéréotypes de genre, la 1^{ere} guerre mondiale), sauf à les adapter pour que le protocole sanitaire soit respecté, ce à quoi les enseignants réfléchissent actuellement pour la journée mondiale de la langue arabe (le 18/12) ...

- Aucune sortie avec nuitée ne peut être planifiée

- le stage de découverte des 3^e, rendu facultatif par le MEN, est reporté sine die. Si les conditions s'améliorent au printemps, nous verrons si nous pouvons l'organiser car son annulation serait dommageable pour les élèves.

-L'établissement participera à plusieurs projets pédagogiques, notamment ceux pilotés par le réseau. Pour l'école, M. Zemmouche les a détaillés.

Pour le collège :

- Projet Numook, écriture d'un livre numérique, nous recevrons une illustratrice dans les classes de 6^e la semaine prochaine.

- Rallye coding pour les élèves de 6^e et concours Castor informatique

- Projet Africa 2020, parole à M. Boubault : le but est la promotion culturelle africaine à travers les pratiques numériques (film en 3D pour voir les artistes et les artisans dans leur environnement à Marrakech)

- Une exposition prêtée par l'IRD dans le cadre de l'EPI sur l'eau

- Le concours de lecture Jacaranda pour les élèves de 4^e.

- Les Olympiades du réseau / OSUI's got Talent

- The Major's Kitchen, season 2, around the world !

- Participation aux CCN : Mme Jaffrennou, classes de 5^e

- concours Kangourou et Castor informatique

- Nuit des lectures

Vous pouvez le constater, nous ne renonçons pas pour autant à une pédagogie de projet, garante du dynamisme de l'établissement.

M. Diouri lit un message de l'APE. Mme Leclère-Guillomo remercie l'ensemble des représentants des parents d'élèves pour leur engagement et leur dialogue constructif tout au long de l'année

La séance est levée à 20h15.

Secrétaire de séance
Sabrina SAFI-LANGLAIS

Marie-Pierre LECLERE-GUILLOMO,
Chef d'établissement